



Commission Régionale Futsal

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°46

Réunion du vendredi 24 avril 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL – SENIORS MASCULINS

Régional 2

Poule B

53404128 AULNAY FUTSAL 1 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 11/04/2026 reporté au 25/04/2026.

La Commission,

Pris connaissance des courriels d'AULNAY FUTSAL et de la Mairie des 23 et 24 avril 2026,

Considérant que la Mairie précise que le gymnase Coséc Rose des Vents est indisponible les 25/26 avril et 02/03 mai,

Considérant le calendrier des 2 équipes jusqu'à la fin de saison et notamment le fait que GOUSSAINVILLE FC joue une rencontre de championnat le mercredi 06/05/2026,

Considérant que pour le bon déroulement de la compétition et l'équité sportive, il est impératif que cette rencontre se déroule avant la journée 17,

Par ces motifs,

Reporte cette rencontre au jeudi 30 avril à 20h00 date butoir au Coséc de la Rose des Vents.

Possibilité de jouer le mercredi 29 avril à partir de 20h00 sous réserve que le club d'AULNAY FUTSAL transmette l'information au plus tard le samedi 25/04/2026 à la LPIFF en mettant le club de GOUSSAINVILLE FC en copie.

En cas de nouvelle indisponibilité sur ces 2 dates, le match sera reporté et inversé au samedi 02/05/2026 à 16h00 sur les installations de GOUSSAINVILLE FC (créneau habituel du club à domicile).

Enfin, la Commission précise que ce match peut être fixé au lundi 04/05/2026 avec l'accord des 2 clubs